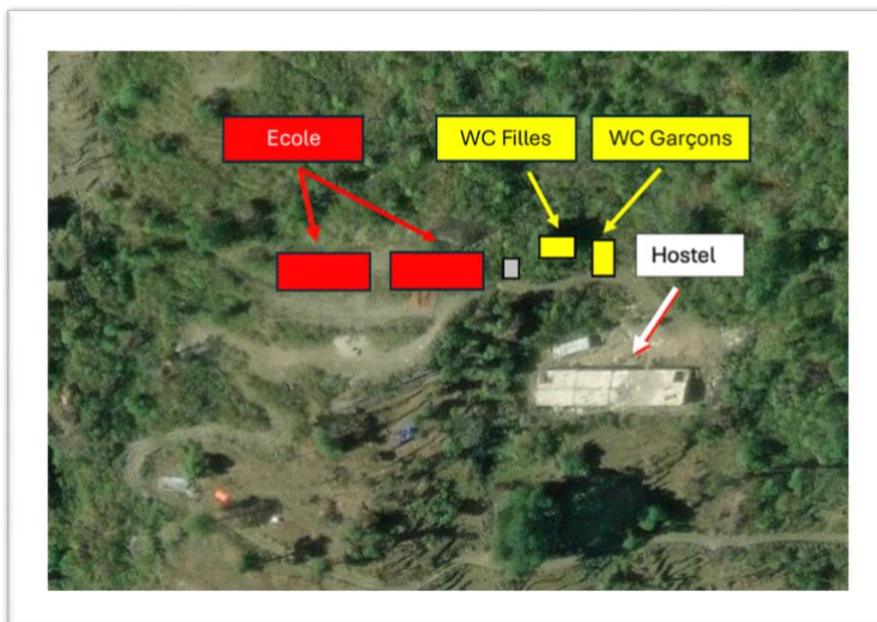




Namaste Gumda Switzerland
Association à but non lucratif reconnue
d'utilité publique

**Projet de construction de deux bâtiments
pour les WC de l'école secondaire de
Lapubesi**



Auteur Alain Pipoz Président Namasté Gumda — février 2025

Association Namaste Gumda — Rte de Céligny 58 — CH 1298 Céligny — Suisse
Tel.0041796488485 — contact@namastegumda.com — www.namastegumda.com
IBAN CH72 0900 0000 1419 7173 6

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction.....	3
2 Valeurs, but et objectif de l'association	4
2.1 Valeurs.....	4
2.2 But.....	4
2.3 Objectif.....	4
3 Situation.....	4
3.1 Problématique.....	5
3.2 Notre action.....	5
4 Le projet.....	6
4.1 Demande.....	6
4.2 Objectif du projet.....	6
4.3 Autorisation.....	7
4.4 Étude	7
4.5 Construction.....	7
4.6 Analyse des forces et faiblesses du projet	8
4.7 Budget de construction.....	9
4.8 Plan de financement.....	10
4.9 Versement des fonds.....	10
4.10 Durée du projet.....	10
4.11 Réalisation des travaux.....	11
4.12 Suivi du projet.....	12
4.13 Recommandation	12
5 Conclusion.....	13
6 Table des annexes.....	14

1 Introduction

Namaste Gumda, association suisse à but non lucratif, a été fondée en 2015 suite au dévastateur tremblement de terre qui a touché le Népal. Basée à Céligny, dans le canton de Genève, nous nous engageons à améliorer la vie des populations locales en répondant à leurs besoins en matière d'infrastructures, d'éducation et de santé. Le projet de Lapubesi s'inscrit pleinement dans la continuité de notre mission. Nous nous efforçons de transformer la qualité de vie des enfants d'un petit village niché dans les contreforts de l'Himalaya, en finançant la construction de deux bâtiments sanitaires distincts pour les garçons et les filles de l'école secondaire locale.

Lapubesi est un village reculé du Népal, enveloppé de paysages majestueux, mais confronté à des défis socio-économiques significatifs. La région, bien que riche en beauté naturelle et en patrimoine culturel, est marquée par une série de contraintes géopolitiques qui compliquent son développement.



Le Népal, enclavé entre la Chine et l'Inde, deux grandes puissances

économiques et politiques, a une position géopolitique unique. Cette situation influence grandement les dynamiques économiques et politiques internes du pays. En raison de son isolement géographique, les zones rurales comme Lapubesi sont souvent laissées pour compte dans les plans de développement nationaux. Les infrastructures de base, telles que les routes, l'eau potable et les services de santé, sont souvent insuffisantes ou inexistantes.

Le village de Lapubesi est également affecté par les instabilités politiques récurrentes au Népal. Les fréquents changements de gouvernement et les conflits internes ont entraîné une fragmentation des politiques publiques et une distribution inégale des ressources. Cette instabilité rend difficile la mise en œuvre de projets de développement durable, exacerbant ainsi les défis auxquels font face les habitants de Lapubesi.

De plus, la région est souvent sujette à des catastrophes naturelles, telles que des tremblements de terre et des glissements de terrain, qui aggravent encore les conditions de vie précaires des habitants. La reconstruction après le tremblement de terre de 2015 a été un processus long et difficile, et de nombreuses communautés, comme celle de Lapubesi, sont encore en train de se remettre de ses effets dévastateurs.

Ces défis géopolitiques et socio-économiques rendent les interventions ciblées et réfléchies, comme celles proposées par Namaste Gumda, d'autant plus essentielles. En collaborant avec les autorités locales et en mobilisant des ressources internationales, notre association s'efforce de surmonter ces obstacles pour offrir des solutions durables et adaptées aux besoins spécifiques des habitants de Lapubesi.

Le gouvernement a réussi à construire une école secondaire pour les 450 élèves de Lapubesi, mais il n'a malheureusement pas les moyens financiers pour construire des installations sanitaires adéquates. Sans toilettes appropriées, les élèves doivent faire face à des conditions insalubres qui augmentent le risque de maladies et nuisent à leur bien-être général. C'est là que nous intervenons avec ce projet de construction de toilettes, dont les motivations sont multiples et d'une importance cruciale.

2 Valeurs, but et objectif de l'association

2.1 Valeurs

Namaste Gumda à la conviction que tous les êtres humains ont droit à un niveau de vie minimum. Nous défendons le principe d'une répartition des richesses de notre monde, de la diminution de la pauvreté, de l'accès à l'éducation et à la santé.

Il est pour nous primordial de faire participer les populations bénéficiaires aux processus de développement et à la réalisation de nos projets, car en les impliquant ils se sentiront pleinement concernés. Nous souhaitons que les hommes et les femmes de la communauté soient responsables dans la plus grande partie des cas de l'évaluation, de la décision et de la gestion des projets que nous finançons.

2.2 But

Notre but est avant tout de répondre aux besoins des populations locales du Népal afin d'apporter notre soutien dans la réalisation de projets infrastructurels, éducatifs et sociaux.

Beaucoup d'ONG originaires de nombreux pays occidentalisés sont présentes au Népal et leurs coordinations n'est pas chose aisée. Pour cette raison, nous créons de nombreux contacts avec ces dernières, afin d'éviter au maximum les risques de doublons.

Bien que la situation politique au Népal soit difficile et susceptible de changer rapidement, il nous importe quand cela est nécessaire, d'obtenir l'acceptation et l'autorisation des autorités locales, car sans leurs consentements, notre action à long terme serait compromise.

Afin de nous soutenir dans ces démarches, nous pouvons compter sur l'aide et l'engagement de nos partenaires locaux qui connaissent parfaitement les besoins et coordonnent nos activités sur place.

2.3 Objectif

Notre objectif vise à améliorer la vie sociale et infrastructurelle des villages. Pour ce faire, nous réalisons des projets en lien avec la vie familiale et publique, l'éducation et la santé. Chaque projet que nous finançons doit répondre à des critères tels que : utilité, coûts, délais, suivis, pour ne citer que les principaux. Ils doivent également correspondre à un besoin réel et apporter une plus-value pour les populations et la communauté.

Les demandes émanant de nos partenaires locaux sont analysées et validées par le comité de l'association. Si elles répondent à nos critères, le processus de projet est alors engagé.

3 Situation

L'école secondaire du village de Lapubesi se situe dans la municipalité de Darche 7, district de Gorkha. Le gouvernement y a financé la construction des bâtiments de l'école qui en ce début d'année 2025 est encore en cours de construction. Malheureusement, il a déjà informé les autorités locales qu'il ne dispose pas du budget nécessaire pour les constructions annexes, notamment les WC pour les 450 élèves et professeurs de l'école.

Le projet que nous nous engageons à réaliser est la construction de deux bâtiments abritant les installations sanitaires pour l'école, améliorant ainsi les conditions d'hygiène et créant un environnement scolaire plus sûr. Cela encouragera la fréquentation en offrant des conditions de vie et d'apprentissage plus dignes et confortables.

3.1 Problématique

L'école Lapubesi, actuellement en construction dans une région rurale de la commune de Darche 7, n'a pas encore accueilli d'enfants en raison de l'absence totale de toilettes. Cette situation engendre des conditions d'hygiène précaires et présente des risques sanitaires élevés pour les futurs élèves. Le budget limité du gouvernement local empêche de financer les améliorations nécessaires, ce qui complique davantage la situation. Pour répondre à ce besoin urgent, le projet propose la construction de deux bâtiments de WC modernes et adaptés aux besoins de l'école. L'implantation de ces installations sanitaires est essentielle pour plusieurs raisons : **hygiène et santé**, car elles réduisent les risques de maladies et infections ; **sécurité**, car elles évitent aux enfants de s'éloigner de l'école ; dignité et confort,



L'école de Lapubesi

en offrant une expérience scolaire plus acceptable ; **fréquentation scolaire**, en encourageant les parents à envoyer leurs enfants à l'école ; **longévité des infrastructures**, en apportant une solution durable aux problèmes sanitaires de l'école. Ces nouvelles installations amélioreront les conditions d'hygiène et créeront un environnement scolaire plus sûr et plus sain. En outre, ce projet encouragera la fréquentation scolaire en offrant des conditions de vie et d'apprentissage plus dignes et confortables pour les élèves.

3.2 Notre action

Namaste Gumda joue un rôle crucial dans la réalisation de ce projet de construction de WC pour l'école de Lapubesi. Notre association est spécialisée dans le développement communautaire et à l'amélioration des conditions de vie, nous apportons notre expérience et nos ressources pour la mise en œuvre du projet. Namaste Gumda collabore avec les parties prenantes locales pour élaborer un plan détaillé de construction des WC, un ingénieur local a été mandaté pour définir la sélection appropriée du site, la conception des structures et la coordination avec les ouvriers. Nous avons pour responsabilité première la collecte des fonds nécessaires, incluant des campagnes de financement, la recherche de subventions ou encore des partenariats avec d'autres organisations. Namaste Gumda supervisera l'avancement des travaux de construction pour s'assurer qu'ils sont réalisés selon les normes et dans les délais prévus, tout en garantissant une utilisation efficace et transparente des ressources. De plus, nous mènerons des activités de sensibilisation auprès de la communauté scolaire et des parents sur l'importance des installations sanitaires et nous sensibiliserons la communauté sur l'utilisation et l'entretien des nouvelles installations.

4 Le projet

4.1 Demande

En avril 2024, nous avons reçu une lettre officielle du proviseur de l'école de Lapubesi qui détaillait une situation urgente et préoccupante. Le gouvernement avait récemment entrepris la construction de l'établissement scolaire, un projet attendu depuis longtemps par la communauté. Cependant, il était rapidement devenu évident que le budget alloué au projet ne couvrait pas la construction des installations sanitaires, élément pourtant essentiel pour assurer un environnement scolaire sain et sûr.

Le proviseur nous expliquait que sans toilettes, les conditions d'hygiène et de sécurité seraient gravement compromises, affectant directement la santé et le bien-être des élèves et du personnel. Les risques d'infections et de maladies seraient accrus, ce qui pourrait également entraîner des taux d'absentéisme élevés et une baisse de la qualité de l'apprentissage.

Face à cette situation critique, le proviseur sollicitait notre soutien pour trouver une solution à ce manque de financement. Il espérait que nous pourrions mobiliser des ressources, qu'il s'agisse de dons, de subventions ou de partenariats avec des organisations non gouvernementales, afin de garantir que les toilettes puissent être construites dans les délais impartis. L'objectif était clair : offrir aux élèves et au personnel de l'école de Lapubesi un environnement propice à l'éducation, où l'hygiène et la dignité de chacun seraient respectées.

4.2 Objectif du projet

L'objectif principal du projet est d'assurer la construction des installations sanitaires à l'école de Lapubesi afin de garantir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales pour les élèves et le personnel. Plus précisément, le projet vise à :

- Construire des toilettes modernes et adaptées : mettre en place des installations sanitaires suffisamment nombreuses et de qualité pour répondre aux besoins de tous les élèves et du personnel.
- Promouvoir la santé et le bien-être : réduire les risques d'infections et de maladies liées à de mauvaises conditions d'hygiène, contribuant ainsi à améliorer la santé globale de la communauté scolaire.
- Favoriser l'assiduité et la réussite scolaire : offrir un environnement sain et respectueux de la dignité de chacun, ce qui peut améliorer la fréquentation scolaire et les performances académiques.
- Soutenir l'égalité des sexes : assurer que les installations sanitaires soient accessibles et adaptées à tous, y compris des toilettes spécifiques pour les filles, afin de promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion.
- Mobiliser et sensibiliser la communauté : encourager la participation et la coopération de différents acteurs (gouvernement, ONG, donateurs) pour garantir le succès et la pérennité du projet.

En somme, ce projet vise à créer un cadre éducatif sûr et propice à l'apprentissage, tout en respectant la dignité et la santé de chaque membre de la communauté scolaire de Lapubesi.

4.3 Autorisation

Comme pour chaque projet, nous obtenons l'approbation des autorités gouvernementales compétentes. Pour ce projet, les autorités de Darche 7, qui regroupent plusieurs villages, dont Lapubesi, nous ont transmis les documents nécessaires, dûment signés. Cette étape cruciale accomplie, le comité de Namasté Gumda a validé cette condition essentielle, permettant ainsi le lancement du projet dans le respect des réglementations locales et avec le soutien de la communauté. (Annexe 1)

4.4 Étude

Un bureau d'ingénieur local a réalisé l'étude du projet et sera le maître d'œuvre durant les travaux. Le devis comprend la construction des deux bâtiments, la construction de fosses septiques et les aménagements nécessaires ainsi que les plans des bâtiments. Les travaux seront réalisés par du personnel qualifié, aidé par des habitants de la municipalité sous la supervision de l'ingénieur. Le bureau d'ingénieur, avec son expertise et sa connaissance du terrain, garantira une mise en œuvre efficace et conforme aux normes en vigueur. Les bâtiments seront solides et fonctionnels, abritant les installations sanitaires indispensables. Les fosses septiques seront conçues pour assurer une gestion efficace et hygiénique des déchets. Les divers travaux d'aménagement incluront l'électricité, la plomberie, les raccordements aux réseaux existants, et les infrastructures complémentaires pour garantir le bon fonctionnement des installations sanitaires. La collaboration avec les habitants de la municipalité permettra de renforcer le sentiment d'implication et de responsabilité au sein de la communauté. Le descriptif complet du projet en anglais, incluant toutes les étapes prévues, les matériaux à utiliser et les échéanciers, figure dans l'Annexe 3 : Dossier d'étude original.

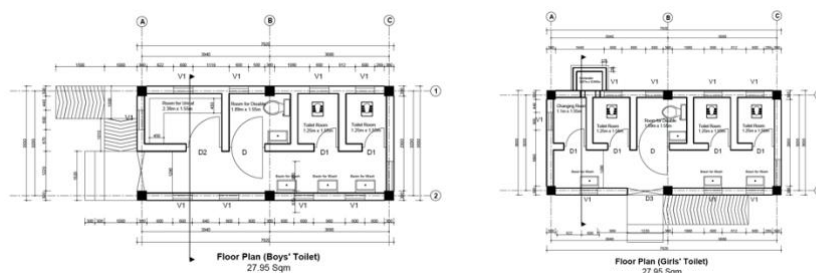
4.5 Construction

La construction du bâtiment comprendra une dalle en béton solide pour assurer une base stable et durable. Les murs seront érigés à l'aide de briques de haute qualité, offrant à la fois robustesse et isolation. Le toit sera également une dalle de béton, garantissant ainsi une protection efficace contre les intempéries et une durabilité à long terme.

Pour le bâtiment des garçons, il y aura 2 WC turcs, un WC assis, 4 lavabos alignés le long d'un mur, ainsi qu'un vestiaire spacieux pour le changement de vêtements et le stockage des effets personnels.

Concernant celui des filles, il y aura 3 WC turcs, un WC assis, 3 lavabos également alignés, ainsi qu'une pièce dédiée à l'hygiène féminine, équipée de tout le nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles.

Ce design vise à assurer des conditions sanitaires optimales pour tous les élèves, en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque groupe et en garantissant confort et dignité.



4.6 Analyse des forces et faiblesses du projet

Nous avons jugé essentiel de procéder à une analyse approfondie des forces et des faiblesses du projet afin de prendre en compte tous les aspects de manière complète.

L'objectif de cette analyse est d'identifier les atouts du projet qui peuvent être mis en valeur et exploités pour garantir son succès, ainsi que les points faibles ou les défis potentiels qui pourraient entraver sa réalisation. En effectuant cette évaluation, nous pouvons anticiper les difficultés et mettre en place des stratégies pour les surmonter.

Cette approche méthodique et proactive assure que tous les éléments du projet sont considérés, permettant une mise en œuvre efficace et une meilleure gestion des ressources et des risques. Cela nous donne également une base solide pour mesurer et évaluer les progrès tout au long du projet, et pour ajuster notre planification si nécessaire afin d'assurer son succès.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique bien adaptée - Volonté de la population locale - Participation active des villageois - Bureau d'ingénieur local reconnu et compétent - Mise à contribution de l'économie locale (transport, hébergement) - Amélioration des conditions d'hygiène et sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'aide financière de l'état népalais - Difficulté à obtenir le financement - Difficulté à communiquer avec nos partenaires locaux - Difficulté à suivre l'évolution des travaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Aide au développement et à la formation - Accès aux infrastructures sanitaires - Renforcement des liens entre le Népal et la Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Blocage du projet par le gouvernement - Instabilité politique - Problèmes d'approvisionnement - Risques environnementaux (éboulements, mousson) - Perte des partenaires locaux - Taux de change fluctuant

L'analyse met en évidence l'utilité et l'importance du projet. Elle démontre que la mise en place de sanitaires modernes et adaptés dans l'école de Lapubesi est essentielle pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé des élèves et du personnel. Elle souligne également que ce projet contribue à créer un environnement scolaire propice à l'apprentissage et à la réussite académique.

Bien que certains défis existent, ils ne compromettent pas la réalisation du projet. Grâce à une gestion proactive et à une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes, le projet peut être mené à bien, apportant des bénéfices durables à la communauté de Lapubesi. En résumé, cette analyse confirme que les avantages du projet l'emportent largement sur les risques, et que sa mise en œuvre est non seulement réalisable, mais aussi nécessaire et bénéfique.

4.7 Budget de construction

L'offre prévoit un coût de construction de NPR 5'481'962.- soit, selon le taux de change du 1er février 2025, l'équivalent de CHF 36'792.-

Il est également nécessaire de prendre en compte les frais bancaires et les imprévus ! Nous avons constaté par le passé d'importantes fluctuations du taux de change pouvant affecter les coûts du projet. Les conditions climatiques, ainsi que la situation politique, peuvent également jouer un rôle non négligeable, notamment dans l'approvisionnement des matériaux de construction.

Pour cette raison, nous prenons en compte une variation du coût du projet de +/- 15 %, ainsi que des frais pour un montant total de 1050 CHF, comprenant les frais bancaires, les taxes locales ainsi que les frais de visite sur place de nos correspondants.

Le budget total du projet incluant tous les postes se monte à CHF 43'078.-

Détails des coûts de construction

Positions	Coûts NPR	Coûts CHF
Terrassement	226 161 NPR	1 518 CHF
Gros œuvre	1 925 080 NPR	12 920 CHF
Maçonnerie	1 321 569 NPR	8 870 CHF
Portes et fenêtres travaux	334 350 NPR	2 244 CHF
Carrelage	174 361 NPR	1 170 CHF
Plâtrerie	269 039 NPR	1 806 CHF
Peinture	111 913 NPR	751 CHF
Sanitaires	316 720 NPR	2 126 CHF
Electricité	100 083 NPR	672 CHF
Divers	72 000 NPR	483 CHF
TVA	630 686 NPR	4 233 CHF
Sous-total 1	5 481 962 NPR	36 792 CHF
Frais, administratif, suivi, visite sur site		1 050 CHF
Total besoins		37 842 CHF

Si le taux de change demeure stable, le coût total des travaux s'élèvera à CHF 37'842.-. Cependant, nous avons constaté par le passé que ce dernier peut fluctuer considérablement, avec des variations pouvant atteindre 15%, soit environ +/- CHF 5'500.-.

4.8 Plan de financement

Le financement reste le point le plus important de nos projets. Nous sommes en mesure d'apporter CHF 10'000.- de fonds propres principalement en raison du gain obtenu sur le taux de change de notre projet de WC à Birgunj.

Nos autres sources de financement proviennent quant à eux de donateurs privés ou institutionnel.

Au vu de nos expériences passées, nous sommes en mesure de rédiger le plan de financement suivant.

Positions		Coûts CHF
Fonds propres au 1er mars 2025		10 000 CHF
Dons particulier		2 000 CHF
Dons collectivités publiques		5 000 CHF
Dons entreprises		3 000 CHF
Dons fondations		18 000 CHF
Total recettes		38 000 CHF

4.9 Versement des fonds

Pour respecter les directives bancaires en vigueur au Népal, il est nécessaire d'effectuer des versements échelonnés. Ainsi, il est prévu de verser des acomptes maximums de CHF 10'000.- à intervalles réguliers tout au long de la réalisation du projet. Chaque acompte permettra de financer les différentes phases de construction, assurant ainsi la continuité des travaux sans interruption.

Ces versements réguliers seront soigneusement planifiés et suivis afin de garantir une gestion financière rigoureuse et transparente. Le solde du montant total sera versé à la fin des travaux, après une visite d'inspection réalisée par notre représentant local. Cette visite permettra de vérifier que toutes les étapes du projet ont été complétées conformément aux exigences et aux normes établies.

Ce processus de versements échelonnés nous permet de gérer les finances de manière efficace, tout en assurant la conformité avec les réglementations bancaires népalaises et en minimisant les risques financiers liés à d'éventuelles fluctuations du taux de change ou à des imprévus. La répartition des paiements en plusieurs tranches offre également une flexibilité accrue et permet d'adapter le financement en fonction de l'avancement réel du projet.

En suivant cette approche, nous pouvons assurer un déroulement harmonieux du projet, en respectant les contraintes budgétaires et réglementaires, tout en garantissant la qualité et la durabilité des infrastructures sanitaires mises en place.

4.10 Durée du projet

Il est difficile de planifier avec exactitude la durée du projet, celle-ci étant directement liée aux dons que nous recevrons. La variabilité et l'incertitude des contributions financières rendent la projection d'un calendrier précis complexe. Néanmoins, nous avons établi une feuille de route préliminaire basée sur des hypothèses de financement raisonnables et des expériences passées de projets similaires.

Nous espérons débiter le projet au printemps 2025. Cette période a été choisie en raison des conditions climatiques favorables qui permettront un démarrage efficace des travaux de construction. La première phase comprendra la préparation du site, la mobilisation des équipes de construction et la mise en place des fondations en béton.

La progression des travaux dépendra ensuite de la régularité des dons et des versements échelonnés. Si les contributions sont reçues selon nos prévisions, les étapes suivantes incluront l'élévation des murs en briques, la construction des fosses septiques, ainsi que l'aménagement des infrastructures sanitaires et des équipements. Chaque étape sera supervisée par le bureau d'ingénieur local pour garantir le respect des normes de qualité et de sécurité.

Nous prévoyons que le projet pourrait être terminé d'ici la fin de l'année 2025, sous réserve que le financement soit continu et suffisant. Cependant, nous restons flexibles et prêts à ajuster le calendrier en fonction des réalités sur le terrain et des imprévus éventuels. La visite de notre représentant local à la fin des travaux permettra de valider l'achèvement et la conformité de l'ensemble des installations, avant de procéder au paiement du solde final.

En résumé, bien que nous soyons conscients des incertitudes liées au financement, nous avons mis en place un plan de projet réaliste et adaptable qui nous permettra de débiter les travaux au printemps 2025 et de viser une finalisation d'ici la fin de l'année 2025, tout en garantissant la qualité et la durabilité des infrastructures sanitaires pour l'école de Lapubesi.

4.11 Réalisation des travaux

La supervision des travaux sera assurée par un ingénieur local, qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble des opérations de construction. Cet ingénieur travaillera en étroite collaboration avec les ouvriers qualifiés et les villageois pour garantir la réalisation efficace et conforme aux normes du projet.

Les ouvriers qualifiés, essentiels au bon déroulement des travaux, ne sont pas tous originaires de la région. Certains d'entre eux viennent de districts très éloignés et sont itinérants, notamment les maçons. Leur expertise est cruciale pour des tâches spécifiques comme la mise en place des fondations en béton, l'élévation des murs en briques et la construction des fosses septiques.

Parallèlement, certains ouvriers qualifiés sont issus du village et possèdent des compétences particulières, telles que la menuiserie. Leur participation permet d'assurer que les travaux de finition et d'aménagement, tels que l'installation des portes, des fenêtres et des équipements sanitaires, soient réalisés avec soin et précision.

Les habitants du village joueront également un rôle clé en tant que mains-d'œuvre non qualifiées. Ils seront engagés pour effectuer des tâches simples, ne nécessitant pas de connaissance technique spécifique, comme le transport des matériaux, la préparation des sites de travail et l'assistance générale aux ouvriers qualifiés. Leur implication active dans le projet est non seulement bénéfique pour accélérer le processus de construction, mais elle renforce aussi le sentiment d'appropriation et de responsabilité collective vis-à-vis du projet.

Cette collaboration entre l'ingénieur, les ouvriers qualifiés et les villageois est essentielle pour garantir la réussite du projet. Elle permet de combiner les compétences techniques, l'expertise locale et l'engagement communautaire, assurant ainsi une construction de qualité, durable et adaptée aux besoins spécifiques de l'école de Lapubesi.

4.12 Suivi du projet

Le suivi constant de l'avancement du projet est impératif pour assurer son succès. Nos partenaires et représentants locaux joueront un rôle crucial en nous communiquant régulièrement les activités réalisées sur le terrain. Ils devront fournir des rapports détaillés, incluant des photographies des travaux en cours, au président de Namaste Gumda au moins deux fois par mois.



Visite du village lors de notre voyage de 2022

Ces rapports serviront de base pour informer nos membres et bailleurs de fonds de l'état d'avancement du projet. À intervalles réguliers, nous publierons ces mises à jour sur notre site internet et dans nos lettres d'information, garantissant ainsi une transparence totale et une communication fluide avec toutes les parties prenantes.

De plus, une visite sur place est prévue pour la fin de l'année 2025. Lors de cette visite, nous vérifierons personnellement la bonne réalisation des travaux et nous assurerons que le projet respecte les normes de qualité et les échéanciers établis. Cette inspection finale permettra de valider l'achèvement du projet et de régler les derniers détails avant la clôture officielle des travaux.

Grâce à ce suivi rigoureux et à cette communication transparente, nous renforcerons la confiance et l'implication de nos partenaires et bailleurs de fonds, tout en assurant la réussite et la pérennité du projet.

4.13 Recommandation

Après une analyse minutieuse de tous les éléments en sa possession, le comité de Namaste Gumda a décidé d'approuver la réalisation de ce projet. Le comité a pris en compte les besoins urgents de la communauté, l'importance des installations sanitaires pour la santé et le bien-être des élèves, ainsi que les défis potentiels. En s'appuyant sur cette évaluation, le comité a conclu que le projet est non seulement nécessaire, mais aussi réalisable.

Pour assurer un suivi rigoureux et la bonne exécution du projet, le comité a mandaté son président. Celui-ci sera chargé de superviser toutes les étapes du projet, depuis la planification et la mobilisation des ressources jusqu'à la finalisation des travaux et la remise des installations. Le président travaillera en étroite collaboration avec les partenaires locaux, les représentants de la communauté, les ouvriers qualifiés et l'ingénieur en charge, afin de garantir que le projet progresse conformément aux plans et aux exigences établies.



Le village de Lapubesi

5 Conclusion

Le projet de construction de deux bâtiments sanitaires pour l'école secondaire de Lapubesi représente une étape cruciale pour améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des élèves. Confrontés à des défis géopolitiques, socio-économiques et naturels, les habitants de ce village reculé du Népal méritent des infrastructures de base qui leur assurent hygiène, sécurité et dignité.

Namaste Gumda a démontré, à travers ses valeurs et son engagement, sa capacité à répondre aux besoins essentiels de cette communauté en mobilisant des ressources internationales et en collaborant étroitement avec les autorités locales. La construction des toilettes, bien plus qu'un simple projet d'infrastructure, symbolise un effort collectif pour promouvoir la santé publique, l'égalité des chances et le développement durable.

En investissant dans ce projet, nous contribuons non seulement à offrir un environnement scolaire plus sain et propice à l'éducation, mais également à renforcer les liens entre le Népal et la Suisse. La participation active de la communauté locale à la réalisation des travaux témoigne de leur volonté et de leur détermination à améliorer leur quotidien.

Nous sommes convaincus que ce projet portera ses fruits et qu'il inspirera d'autres initiatives similaires, car chaque action pour l'éducation et la santé est une pierre posée pour un avenir meilleur. Ensemble, continuons à œuvrer pour un monde plus juste et solidaire.

6 Table des annexes

1. Statuts Namaste Gumda
2. Demande autorité de Darche 7
3. Devis
4. Plans de construction



Namasté Gumda Switzerland
Association à but non lucratif reconnue
d'utilité publique

**Projet de construction de deux bâtiments
pour les WC de l'école secondaire de
Lapubesi**

Annexe 1

Statuts Namaste Gumda



STATUS DE L'ASSOCIATION « NAMASTE GUMDA »

ARTICLE 1 NOM

« NAMASTE GUMDA » est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du [Code civil suisse](#). Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

ARTICLE 2 SIÈGE

Le siège de l'association est situé dans le Canton de Genève sis à l'adresse

Namaste Gumda
C/o Alain & Nicole Pipoz
Rte de Céligny 58
1298 Céligny
Suisse

Sa durée est indéterminée.

ARTICLE 3 BUTS

L'association poursuit le/les but(s) suivants(s):

- Apporter un soutien matériel et financier aux habitants et à l'infrastructure de la région Népalaise de Gumda en particulier et à d'autres régions du Népal en général.
- Faciliter l'accès aux soins médicaux
- Aider les enfants à bénéficier de moyens ou programmes scolaires
- Travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations, associations ou ONG poursuivant le même but en vue de favoriser rapidement la création des conditions nécessaires pour la promotion sanitaire, scolaire et sociale dans ce pays.
- Dans tous les cas de figures, les actions se font en concertation et avec la participation active des populations locales.

ARTICLE 4 RESSOURCES

Les ressources de l'association proviennent au besoin:

- De dons et legs
- Du parrainage
- De subventions publiques et privées
- Des cotisations versées par les membres
- De toutes autres ressources autorisées par la loi

Les fonds sont utilisés conformément au but social.

ARTICLE 5 MEMBRES

Peuvent prétendre à devenir membre les personnes physiques ou morales ayant fait preuve de leur attachement aux buts de l'Association à travers leurs actions et leurs engagements et qui lui apportent un soutien sous forme d'aide financière, matérielle ou morale.

L'association est composé de:

- Un comité formé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un ou plusieurs membres
- De membres

Les demandes d'admissions sont adressées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée générale. La qualité de membre se perd:

- Par décès
- Par démission écrite adressée au moins six mois avant la fin de l'exercice au Comité
- Par exclusion prononcée par le Comité, pour "de justes motifs", avec un droit de recours devant l'Assemblée générale. Le délai de recours est de trente jours dès la notification de la décision du Comité
- Par défaut de paiement des cotisations pendant plus d'une année.

Dans tous les cas la cotisation de l'année reste due. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à l'avoir social.

Le patrimoine de l'association répond seul aux engagements contractés en son nom. Toute responsabilité personnelle de ses membres est exclue.

ARTICLE 6 ORGANES

Les organes de l'association sont :

- L'Assemblée générale
- Le Comité
- L'organe de contrôle des comptes

ARTICLE 7 ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.

Elle se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire chaque fois que nécessaire à la demande du Comité ou de 1/5ème des membres. L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Le Comité communique aux membres par écrit la date de l'Assemblée générale au moins 6 semaines à l'avance. La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée par le Comité à chaque membre au moins 10 jours à l'avance.

ARTICLE 8 ATTRIBUTIONS DE L'AG

L'Assemblée générale:

- Se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres
- Elit les membres du Comité et désigne au moins un/e Président/e, un/e Secrétaire et un/e Trésorier/ère
- Prend connaissance des rapports et des comptes de l'exercice et vote leur approbation
- Approuve le budget annuel
- Contrôle l'activité des autres organes qu'elle peut révoquer pour justes motifs

- Nomme un/des vérificateur(s) aux comptes
- Fixe le montant des cotisations annuelles
- Décide de toute modification des statuts
- Décide de la dissolution de l'association

ARTICLE 9 PRESIDENCE DE L'AG

L'Assemblée générale est présidée par le président de l'association ou à défaut un membre du comité.

ARTICLE 10 DECISION DE L'AG

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président compte double.

Les décisions relatives à la modification des statuts et à la dissolution de l'association ne peuvent être prises qu'à la majorité des 2/3 des membres présents.

ARTICLE 11 SCRUTIN

Les votations ont lieu à main levée. A la demande de cinq membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret.

ARTICLE 12 ORDRE DU JOUR DE L'AG

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, dite ordinaire, comprend nécessairement:

- L'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- le rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée
- les rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes
- la fixation des cotisations
- l'adoption du budget
- l'approbation des rapports et comptes
- l'élection des membres du Comité et de l'organe de contrôle des comptes
- les propositions individuelles.

ARTICLE 13 COMPOSITION DU COMITE

Le Comité se compose au minimum de 3 membres élus par l'Assemblée générale. La durée du mandat est de 2 ans, les membres sont rééligibles

Il se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent.

ARTICLE 14 INDEMNISATION DU COMITE

Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

ARTICLE 15 ATTRIBUTIONS DU COMITE

Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de l'association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires courantes.

Le Comité est chargé:

- De prendre les mesures utiles pour atteindre les buts fixés
- De convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- De prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres, ainsi que de leur exclusion éventuelle
- De veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.
- Représenter l'Association envers les tiers.
- Engager des dépenses courantes dans le cadre du but de l'Association

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante

ARTICLE 16 ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association est valablement engagée par la signature individuelle du/de la président/e ou du/de la trésorier/ère

ARTICLE 17 CONFIDENTIALITE

Les membres veillent à ne pas divulguer des informations – quelle qu'en soit la nature- susceptible de nuire à la réalisation des buts et projets de l'Association. En particulier, les membres s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives aux projets d'autres membres dont ils ont eu connaissance dans le cadre de l'Association.

Les Membres sont soumis au devoir de réserve.

ARTICLE 18 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La gestion des comptes est confiée au trésorier de l'association et contrôlée chaque année par le(s) vérificateur(s) nommé(s) par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 19 DISSOLUTION

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale du 20 Mars 2018 à Céligny
Au nom de l'association:

Le Président
Alain Pipoz



La Secrétaire
Danièle Zuercher





Namasté Gumda Switzerland
Association à but non lucratif reconnue
d'utilité publique

**Projet de construction de deux bâtiments
pour les WC de l'école secondaire de
Lapubesi**

Annexe 2

Demande de financement de la direction de
l'école et de la municipalité de Darche 7



SHREE PRABHAT KIRAN SECONDARY SCHOOL

Dharche RM 7, Lapubeshi Gorkha

Est : 2045

Code No. : 360380003

Bank A/C No.: 21153550300018

Pan Number : 201340206

Contact No.: 9846475166

Reference No : 2080/2081

Dispatch No : 083

Gandaki province

Date :- 2081/02 /12



Chairpersan (Director).

Namaste Gumda switzerland

Subject : Construction for well furnish washroom.

Respected sir,

I would like to inform you that Dharche rural municipality ward 7, **Shree Prabhat kiran secondary school** building is under construction on the collision of Gandagi province government and Dharche Rural Municipality Government as a concept of Mega School. But due to the lack of budget, construction of school compound wall and furnish washroom for schools children and teacher staffs has not been constructed. As you know that school children will face the problem of washroom. The premises of school environment will be poluted. It affects the health of the students. So we request to support by allocating budget for constructing well furnish washroom for girls and boys seperatly .**One block for girls with 5 washroom including kids and physically disable children where as another block is for boys with 5 washroom including kids and physically disable children .**

I hope your organization will support our school allocating budget for constructing furnish washroom, we shall be grateful to you and your organization for your support.

Looking forward to a positive response.

Thanking You,

Headteacher



Chairman of smc

Prof. Bahadur Gurung
Headmaster



Chairman of ward

पन्थुर मुरुड
कामचोक वडा अध्यक्ष



Dharce Rural Municipality

7 No. Ward Office

Lapu, Gorkha



Letter No. : २०८१/०८२

Dispatch No. :- २१०

Gandaki Province, Nepal

Date: 13th Jan 2025

Subject : about construction of toilet room.

To chairperson

Namaste Gumda Organization

Switzerland,

Dear sir/madam,

This is certify that Gorkha district Dharce Rural Municipality ward no. 07 the construction planning under the Namaste Gumda Organization Switzerland from Shree Prabhat Kiran Secondary School building is under Construction on Gandaki Province government and local government as a concept of mega school. But due to the lack of budget construction of school furnish washroom for school children and teacher staffs has not been constructed. As you know that school children will face the problem of washroom. So, we request to support by allocating budget for construction well furnish washroom for girls and boys sepatly. One block for girls with five washroom including kids and physically disable children which is very necessary to construct.

Thanking you!

Rakesh Gurung

Ward chairman

Rakesh Gurung
Ward Chairman



Namasté Gumda Switzerland
Association à but non lucratif reconnue
d'utilité publique

**Projet de construction de deux bâtiments
pour les WC de l'école secondaire de
Lapubesi**

Annexe 3

Devis

Estimation

Name of Project/School: Prabhat Kiran Secondary School

Estimation for Two Toilet Blocks (Boys' Toilet Block and Girls' Toilet Block). Each block has 6 columns and respective footings connected with foundation tie beams and plinth tie beams.

SN	Description of work	Unit	Estimation			Remarks	
			Quantity	Rate	Amount		
1	EARTH WORKS						
1.1	SITE CLEARANCE & MOBILAZATION	Sqm	179.52	111.00	19,926.19		
1.2	EARTHWORK IN EXCAVATION	Cum	93.50	995.00	93,034.06		
1.3	EARTH BACK FILLING	Cum	56.10	625.00	35,063.09		
1.4	STONE SOLING	Cum	18.49	4,226.00	78,138.03		
2	CONCRETE WORKS						
2.1	P.C.C. (1:3:6) Works	Cum	3.62	19,568.00	70,746.98		
2.2	P.C.C. (1:2:4) Works	Cum	4.58	21,661.00	99,275.18		
2.3	R.C.C. WORKS (M20)	Cum	34.23	26,235.00	897,964.81		
2.4	STEEL REINFORCEMENT	Kg	5202.62	113.00	587,895.70		
2.5	FORM WORKS	Sqm	245.62	1,096.00	269,197.11		
3	MASONRY WORK						
3.1	BRICK MASONRY WORKS (1:6 c/s)	Cum	50.35	26,248.00	1,321,569.41		
3.2	STONE MASONRY WORK (1:6 C/S)	Cum	0.00	15,602.00	-		
4	DOORS & WINDOWS WORKS						
4.1	Doors	Sqm	16.17	15,000.00	242,550.00		
4.2	Windows	Sqm	6.12	15,000.00	91,800.00		
5	FLOORING WORKS						
5.1	38mm thick IPS Flooring F1	Sqm	63.53	1,095.00	69,567.98		
5.2	50mm thick IPS Flooring F2	Sqm	78.15	1,341.00	104,792.71		
5.3	Non Glazed Tile Finish F3	Sqm	0.00	4,678.00	-		
6	PLASTER WORKS						
6.1	Internal Plaster (1:4 c/s)	Sqm	262.91	584.00	153,541.89		
6.2	External Plaster (1:4 c/s)	Sqm	197.77	584.00	115,496.80		
6.3	Water Drip	Rm	0.00		-		
7	PAINTING WORKS						
7.1	WASHABLE DISTEMPER PAINT	Sqm	262.91	200.00	52,582.84		
7.2	EXTERIOR WEATHER COAT PAINT	Sqm	197.77	300.00	59,330.55		
8	SANITARY WORKS						
8.1	Orissa Pan- syphon type	Sets	5.00	3,500.00	17,500.00		
8.2	1/2" Φ long body CP bib tap	Pc	16.00	2,000.00	32,000.00		
8.3	20 mm Φ PPR pipe	Rm	80.00	700.00	56,000.00		
8.4	1/2" Φ Ball Valve - (PPR)	Pc	4.00	1,000.00	4,000.00		
8.5	110 mm Φ UPVC pipe (4 kg/cm2) /HDPE	Rm	60.00	1,200.00	72,000.00		
8.6	20mm dia. HDPE (NS mark : 10 kg/ sq. cm pressure rating)	Rm	300.00	60.00	18,000.00		
8.7	Commode (one piece)	Sets	2.00	20,000.00	40,000.00		
8.8	UPVC water tank (Hilltake made) having capacity of 1000 ltrs including 1.2m X 1.2 mX 2 m(LBH) MS stand	Sets	2.00	28,000.00	56,000.00		
8.9	multi-floor trap with 110 mm dia stainless steel grating	Sets	9.00	90.00	810.00		
8.10	Ceramic hand wash basin	Sets	8.00	2,000.00	16,000.00		
8.11	Mirror (16" x 20")	Sets	6.00	735.00	4,410.00		
9	Miscellaneous Works						
9.1	ISNB 135 mm dia MS Pipe	Rm	2.50	2,000.00	5,000.00		
9.2	Ramp Railing	Rm	13.42	5,000.00	67,100.00		
10	ELECTRICAL WORKS						
		Lot	2.00	50,000.00	100,000.00		
			Total			4,851,293.33	
			VAT at 13%			630,668.13	
			Grand Total			5,481,961.47	

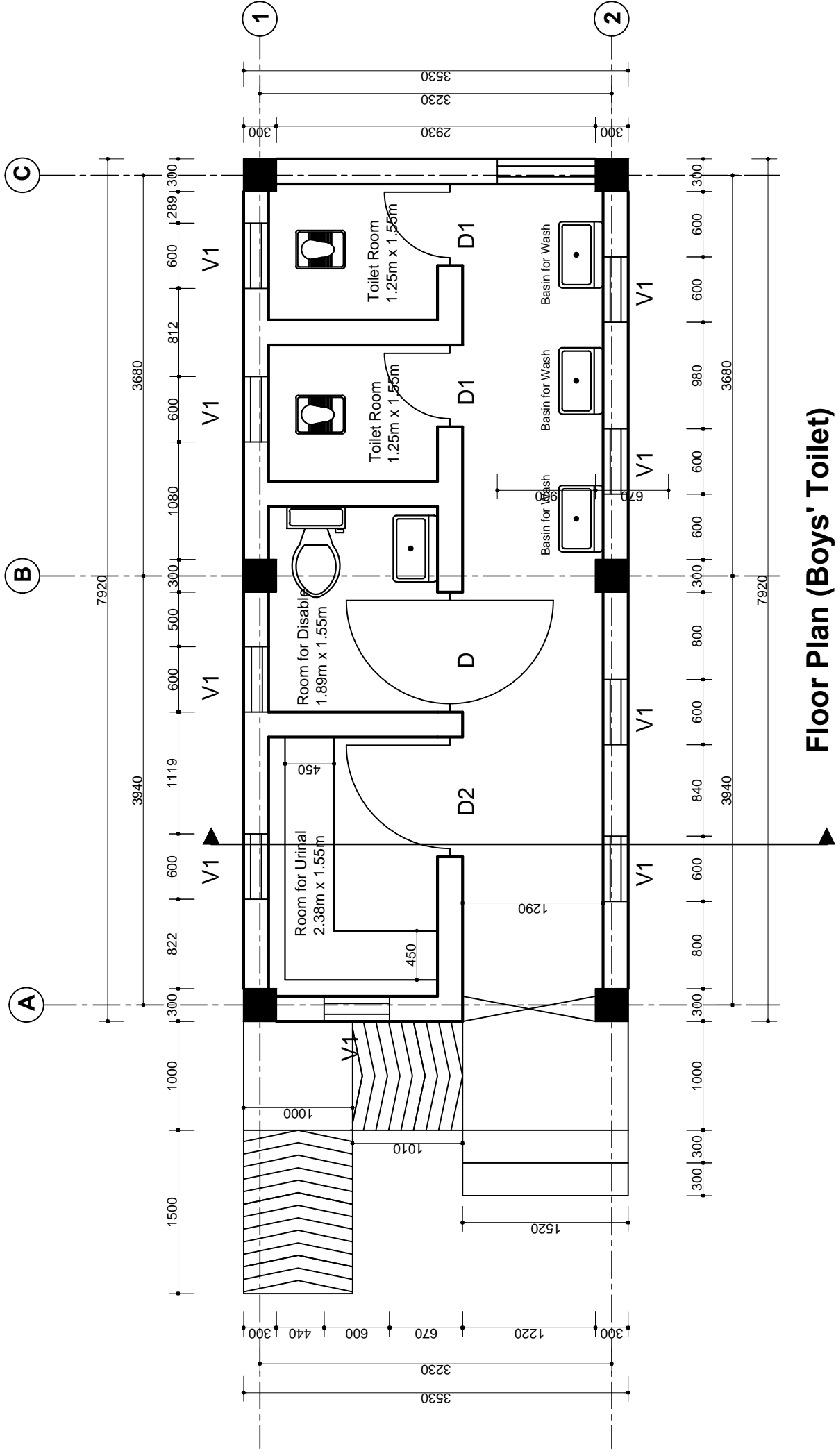


Namasté Gumda Switzerland
Association à but non lucratif reconnue
d'utilité publique

**Projet de construction de deux bâtiments
pour les WC de l'école secondaire de
Lapubesi**

Annexe 4

Plans



Floor Plan (Boys' Toilet)
27.95 Sqm

Prabhat Kiran Secondary School

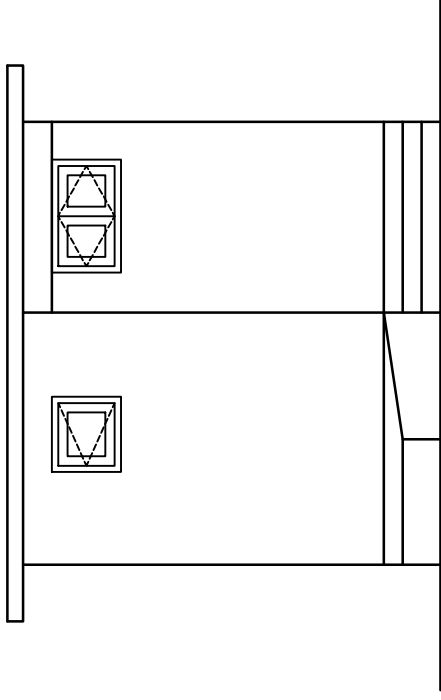
GEDSI-friendly Toilet Block

Floor Plan

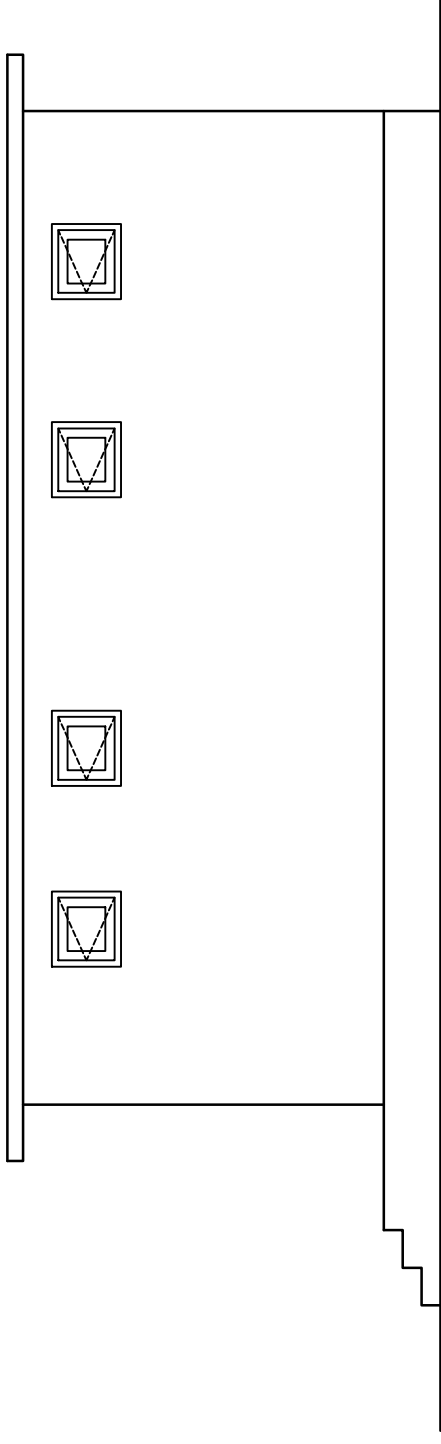
Project:
Proposed Toilet Block for Boys

Drawing No.

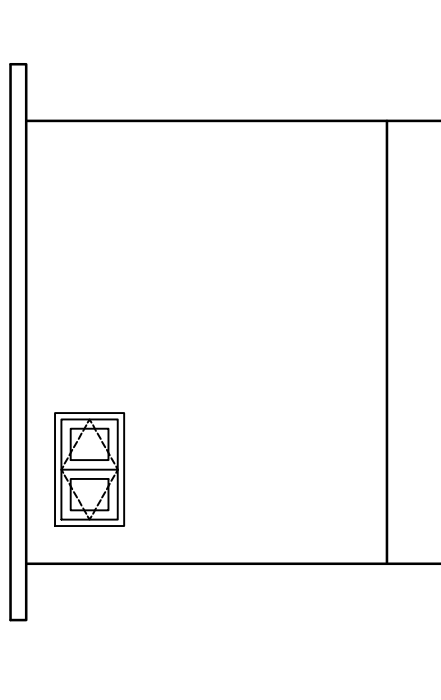
B/1



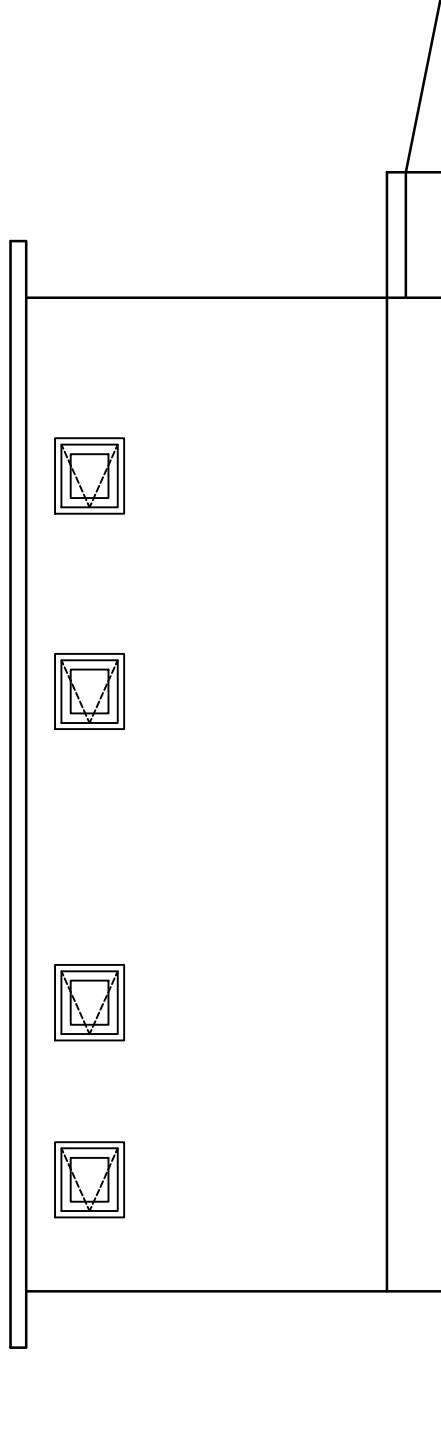
Front Elevation



Side Elevation



Back Elevation



Side Elevation

Prabhat Kiran Secondary School

GEDSI-friendly Toilet Block

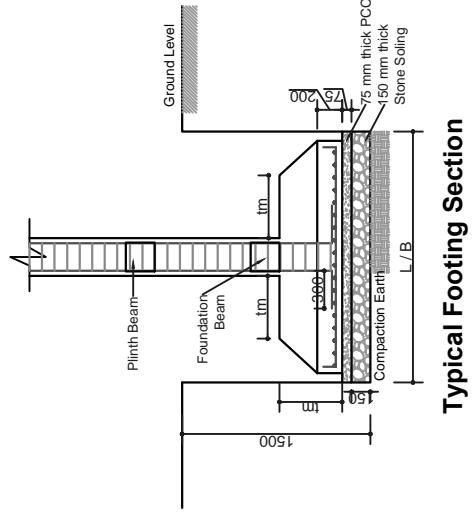
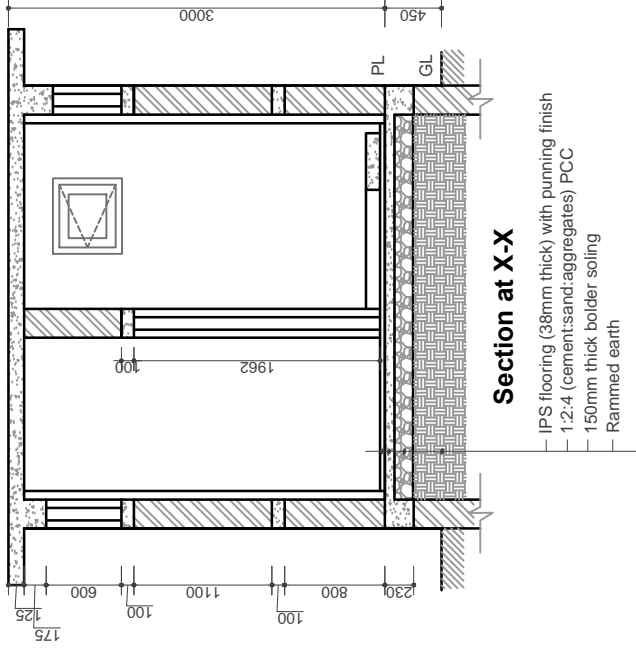
Elevation Views

Project:

Proposed Toilet Block for Boys

Drawing No.

B/2



Pad Foundation Size for Soft Soil (SBC 100 KN/m ²) As per NBC 205: 2012			
Column Type	Foundation Plan L x B (m)	Maximum Thickness tm (mm)	Reinf. Each Way As
Corner	1.5 x 1.5 (F2)	300	12Ø @ 150mm c/c
Face	1.65 x 1.65 (F1)	300	12Ø @ 150mm c/c

Beam / Column Section			
Foundation Beam	Plinth Beam	First Floor Beam	Typical Column Section
3-12Ø TH 3-12Ø TH Stirrups in Beam: 8mm Ø @ 150mm c/c	3-12Ø TH 3-12Ø TH Stirrups in Beam: 8mm Ø @ 150mm c/c	3-16Ø TH 3-12Ø TH Stirrups in Beam: 8mm Ø @ 100mm c/c	300 4-16Ø + 4-12Ø Ties for Column: 8mm Ø @ 100mm c/c

Prabhat Kiran Secondary School

GEDSI-friendly Toilet Block

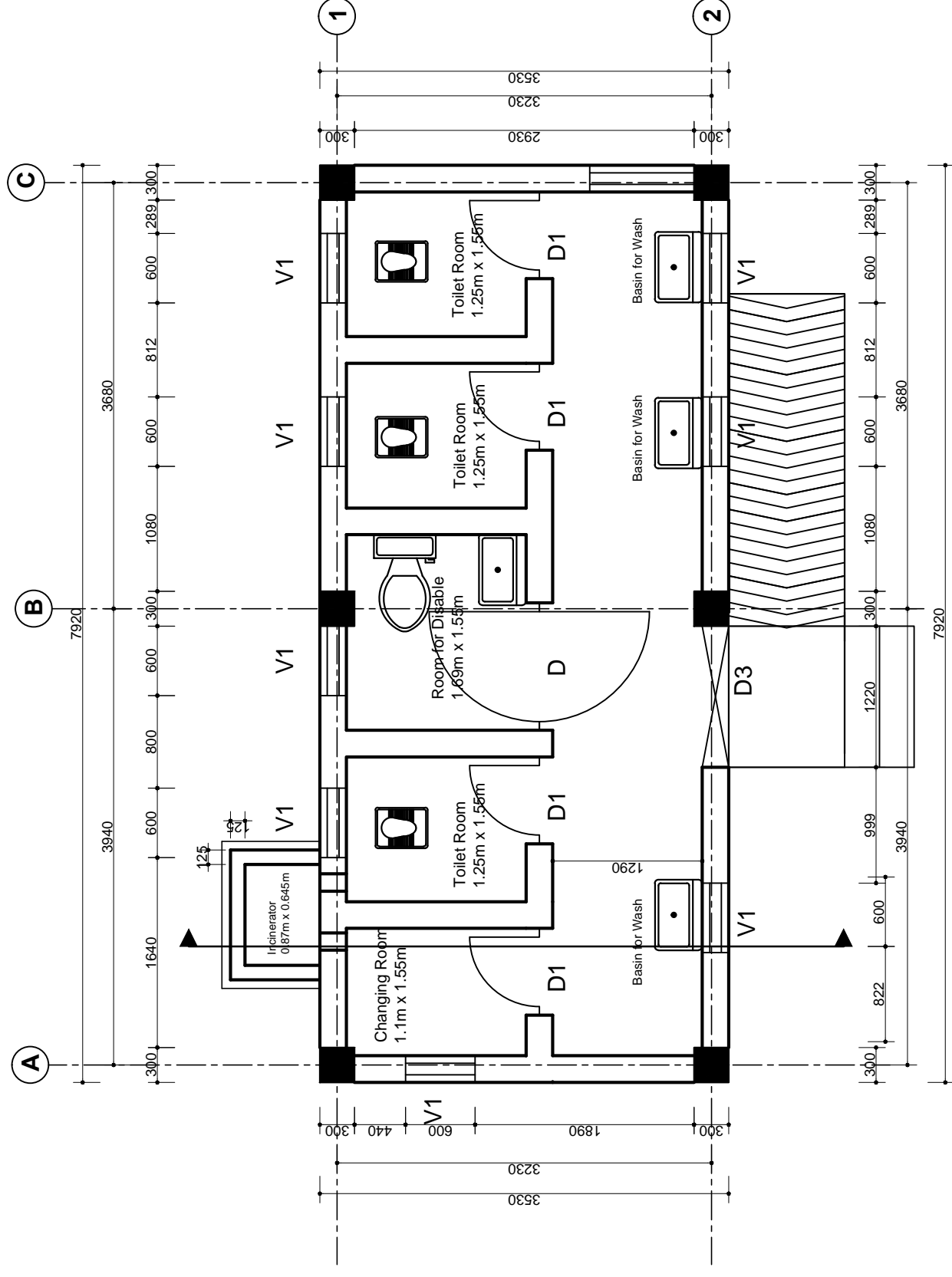
Section View and Details

Project:

Proposed Toilet Block

Drawing No.

B/3



Floor Plan (Girls' Toilet)
27.95 Sqm

Prabhat Kiran Secondary School

GEDSI-friendly Toilet Block

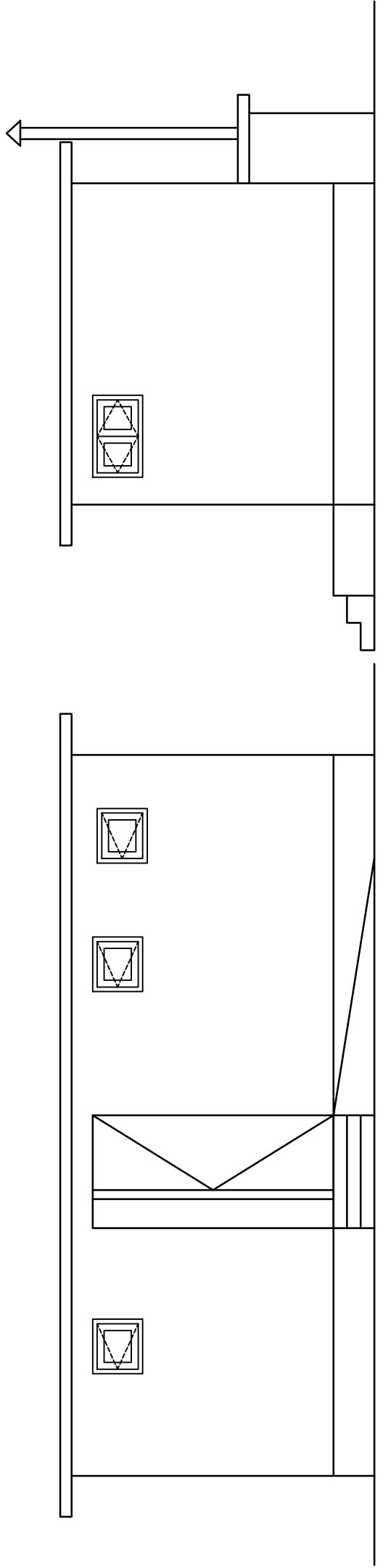
Floor Plan

Project:

Proposed Toilet Block for Girls

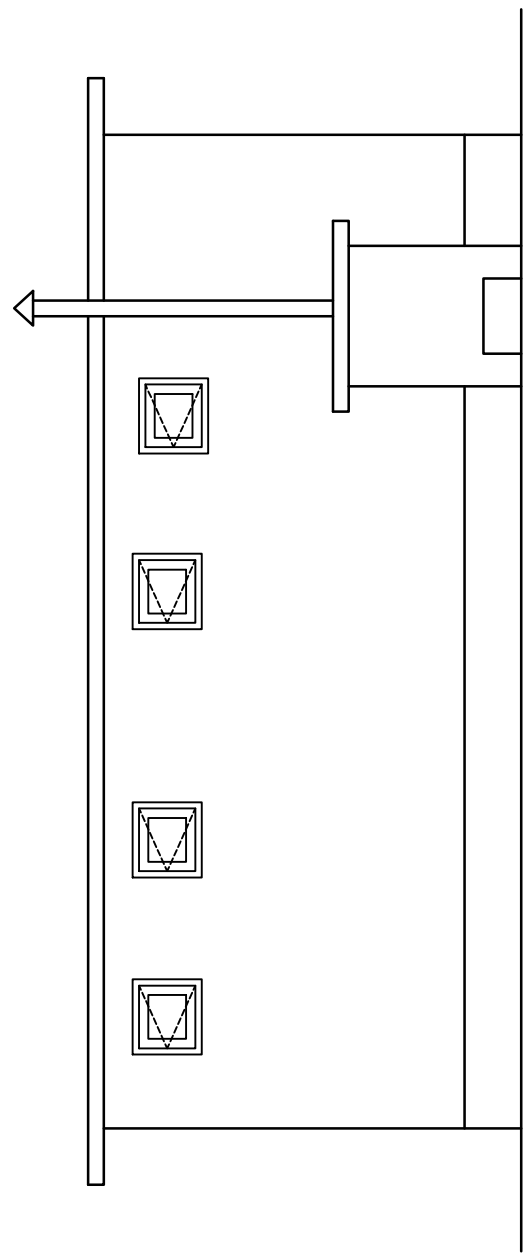
Drawing No.

G/1

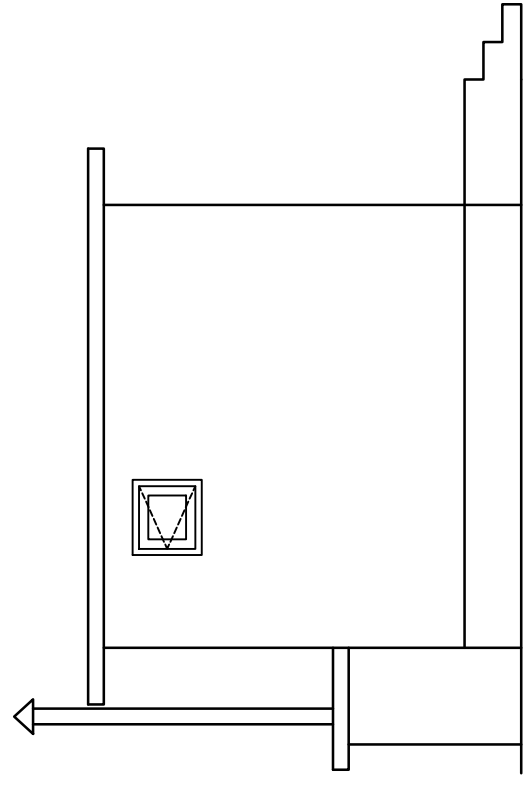


Front Elevation

Side Elevation



Back Elevation



Side Elevation

Prabhat Kiran Secondary School

GEDSI-friendly Toilet Block

Elevation Views

**Project:
Proposed Toilet Block for Girls**

Drawing No.

G/2